



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 14 octobre 2023

### **ALGUES VERTES : dépassement du seuil d'alerte sur la plage du port du Curnic sur la commune de Guissény**

Dans le cadre de la surveillance du risque sanitaire d'exposition à l'hydrogène sulfuré émanant de la putréfaction des algues vertes, il a été détecté sur la plage du port du Curnic sur la commune de Guissény, des dépassements du seuil d'alerte fixé par le haut conseil de la santé publique à 1 ppm (particules par million).

En effet, le relevé effectué par l'association Air Breizh et communiqué ce matin, a atteint 1,160 ppm à 04h30 le 14 octobre 2023.

Dans ces conditions, conformément au protocole prévu, la préfecture du Finistère a décidé de placer ce secteur en alerte au titre du volet sanitaire du plan de lutte contre les algues vertes, pour limiter ces émanations et protéger la population qui pourrait être exposée à ce gaz toxique.

La préfecture du Finistère informera régulièrement la population des valeurs maximales enregistrées par le capteur de la plage du port du Curnic tous les jours vers 16h00, et vers 11h00 sur son site internet et informera la population de la levée de cette alerte dès que possible. Cette levée d'alerte ne pourra intervenir que deux jours francs après la dernière mesure supérieure au seuil d'alerte de 1 ppm.

Le préfet invite la population amenée à fréquenter ce lieu à respecter les interdictions et les limitations d'accès édictées par la maire de Guissény.

Au-delà de ces mesures et de l'information faite auprès des professionnels de santé par l'ARS, Il est rappelé les conduites à tenir (ces recommandations seront effectives pendant deux jours et reconduites en cas de nouveau dépassement) :

### **Contact presse**

### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

- Respecter les interdictions d'accès portées sur les panneaux d'affichage : ne pas pénétrer sur les secteurs interdits ou dont l'accès est limité, ne pas laisser divaguer des animaux, ne pas s'approcher des chantiers de ramassage à moins de 30 mètres ;
- Se tenir éloigné des zones d'échouage d'algues vertes en particulier si vous faites partie des personnes vulnérables et sensibles (femmes enceintes, enfants en bas âge, personnes âgées, insuffisants respiratoires, asthmatiques, etc)
- S'éloigner des zones si vous êtes incommodés par l'odeur d'H<sub>2</sub>S (œuf pourri).

**Par ailleurs, si vous êtes témoin d'une personne victime d'un malaise au niveau d'un amas d'algues vertes en décomposition**, en l'absence de matériel de protection respiratoire adapté, n'intervenez pas directement auprès de la personne et appelez les secours (112).

**Pour rappel, si vous présentez des symptômes à proximité de cette zone d'échouage d'algues vertes :**

- En cas de symptômes (yeux ou gorge irrités, larmolements, maux de tête, difficultés respiratoires, toux, démangeaisons, ...), éloignez-vous de la zone, et contactez le centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) au 02.41.48.21.21 en précisant le lieu d'exposition, et consultez votre médecin traitant le cas échéant ;
- Devant des symptômes plus sévères (malaise, gêne respiratoire importante, douleur thoracique...), appelez les secours (112).